

## **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD**

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Vu la demande du 1<sup>er</sup> mars par laquelle les associations Club HEALEY et FACEL VEGA souhaitent la mise à disposition du parvis du parc Fénélon pour stationner leurs véhicules de collection le temps de visiter le musée ;

Considérant que cette demande doit faire l'objet d'un arrêté de mise à disposition ;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1.** Les associations Club HEALEY et FACEL VEGA sont autorisées à stationner leurs véhicules de collection le temps de leur visite au musée sur le parvis du parc Fénélon, le dimanche 23 mars 2025 de 14h30 à 18h00.

**ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3.** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 06/03/2025

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Pierre ARDILLER